

Fiche de donnée de sécurité

Surpuissant nettoyant pour freins

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit Surpuissant nettoyant pour freins
Référence 30-BC390
Famille du produit Mélange
Usage recommandé Nettoyant.
Restrictions d'utilisation Sans objet.

Identificateur du fournisseur Que-Mont, 7475 Thimens Blvd., Saint-Laurent, QC, H4S 2A2, 514.331.0302
Numéro de téléphone d'urgence CANUTEC, +1.613.996.6666, Operation hours: 24/7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols inflammables - catégorie 1; Gaz sous pression - gaz comprimé; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Éviter de respirer vapeurs, aérosols.
Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Identificateur du produit : Surpuissant nettoyant pour freins
FDS No.: 30-BC390
Date de préparation le 18 janvier, 2016

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	60-100	
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5	
Dioxyde de carbone, gaz	124-38-9	1 - 5	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, appeler immédiatement un centre antipoison.

Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Boire deux verres d'eau. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inconnu.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Petit feu : le dioxyde de carbone ou de la poudre chimique.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Le produit vaporisé projette une flamme au contact avec une source d'inflammation.

ne pas utiliser sur le véhicule à moins qu'il ne soit refroidi.

ce contenant peut exploser s'il est chauffé.

les vapeurs sont plus lourdes. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert.

Oxydes de carbone, et autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Combattre le feu à une distance sûre ou un endroit protégé.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler le contenant, même si le produit a été utilisé. Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». Ne pas utiliser sur des véhicules chauds.

Conteneurs de ce matériau pouvant contenir des résidus dangereux lorsque « vidé ». Éviter de respirer ce produit. Éviter le contact cutané répété ou prolongé avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit.

Identificateur du produit : Surpuissant nettoyant pour freins

FDS No.: 30-BC390

Page 03 de 08

Date de préparation le 18 janvier, 2016

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.

Garder à l'abri du gel.

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Alcool isopropylique	200 ppm A4	400 ppm	980000 mg/m3	Non établie
Dioxyde de carbone, gaz	5000 ppm	Non établie	Non établie	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection avec écrans latéraux

Lentilles de contact ne doivent pas être portées.

Protection de la peau

Gants faits de: nitrile. Néoprène.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Si la TLV est dépassée, un respirateur approuvé par le NIOSH est conseillé.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide incolore claire.
Odeur	Hydrocarbures
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	-8 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Aérosol extrêmement inflammable
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	12.7% (supérieure); 2% (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Densité relative (eau = 1)	0.700 à 15 °C
Solubilité	Insoluble dans l'eau

Identificateur du produit : Surpuissant nettoyant pour freins

FDS No.: 30-BC390

Date de préparation le 18 janvier, 2016

Page 04 de 08

Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	399 °C
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	< 14 centistokes à 40°C (cinématique)

Autres informations

COV %	100
Projection de flamme	> 100 cm retour de flamme
Classification NFPA	Aérosol, niveau 3

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Et autre composé organique non déterminés.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Des rapports ont associé la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants organiques avec des dommages aux organes internes, au cerveau et au système nerveux central.

Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.

Contact oculaire.

Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Alcool isopropylique	17000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	4720 mg/kg (rat mâle)	12890 mg/kg (lapin)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Pas disponible	5000 mg/kg	2000 mg/kg

96.7% du mélange consiste en ingrédient ou des ingrédients de toxicité inconnue (par inhalation).

3.2% du mélange consiste en ingrédient ou des ingrédients de toxicité inconnue (par voie orale).

3.2% du mélange consiste en ingrédient ou des ingrédients de toxicité inconnue (par contact cutané).

Corrosion/Irritation cutanée

Modérée à sévère irritant, depending on duration of exposure.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Identificateur du produit : Surpuissant nettoyant pour freins

FDS No.: 30-BC390

Date de préparation le 18 janvier, 2016

Modérée à sévère irritant.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Des concentrations élevées peuvent causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du système nerveux central, caractérisées par des maux de tête, l'évanouissement et des étourdissements.

Absorption par la peau

Peut causer délipidation et conduire à une dermatite.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'aspiration, selon les propriétés physiques (p. ex. viscosité cinématique) et la famille chimique (hydrocarbures). L'aspiration dans les poumons du produit, par ingestion ou à la suite du vomissement subséquent, peut entraîner une pneumonie chimique, ce qui peut s'avérer mortel.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

N'est pas réputé être un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée

Aucun ingrédient de ce produit n'a été évalué pour sa cancérogénicité par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH®) ou le National Toxicology Program (NTP) des États-Unis.

Autres informations

produits synergiques:

l'isopropanol augmente les effets hépatotoxiques des hydrocarbures aliphatiques chlorés,

Aucune donnée n'a été recueillie sur: CL50, DL50 (orale), DL50 (cutanée), Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT. Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Contenu sous pression. Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1950	Aérosols	2.1	---
IATA (Air)	UN1950	Aerosols, inflammable	2.1	---
IMO (Marine)	UN1950	Aerosols	2.1	---

Identificateur du produit : Surpuissant nettoyant pour freins

FDS No.: 30-BC390

Page 06 de 08

Date de préparation le 18 janvier, 2016

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations ICAO/IATA PI Y203/203

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisée si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(Alcool isopropylique) Partie 1A.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA : Sans objet.

California Proposition 65 : Sans objet.

SARA Title III - Section 302 : Sans objet.

SARA Title III - Section 313. (Alcool isopropylique)

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (Alcool isopropylique). (Dioxyde de carbone, gaz)

Pennsylvania Right To Know. (Alcool isopropylique). (Dioxyde de carbone, gaz)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 3 Instabilité - 0

Selon : Naphta léger (pétrole), hydrotraité

FDS préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 905.847.0222

Date de préparation le 18 janvier, 2016

Signification des abréviations
ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists
CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre
CAS = Chemical Abstract Service
CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety
CNS = Central nervous system
GESTIS = GESTIS Substance Database
HSDB® = Hazardous Substances Data Bank
IARC = International Agency for Research on Cancer
ICAO = International Civil Aviation Organization
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
LC = Lethal concentration
LC = Lethal dose
NFPA = National Fire Protection Association
NTP = National Toxicology Program
OSHA = US Occupational Safety and Health Administration

Identificateur du produit : Surpuissant nettoyant pour freins

FDS No.: 30-BC390

Date de préparation le 18 janvier, 2016

PPM = Parts per million
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
STEL = Short term exposure limit
TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada)
TWA = Time weighted average

Références

Fiche signalétique du fabricant.
Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
ECHA - European Chemical Agency, Classification and Labelling Inventory
GESTIS Substance Database
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.
Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
OECD - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2015.

Avis

Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Identificateur du produit : Surpuissant nettoyant pour freins

FDS No.: 30-BC390

Page 08 de 08

Date de préparation le 18 janvier, 2016